

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2023-04-01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :
Finances

Objet : Approbation
du Compte
Administratif 2022

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	12
- votants	15
- absents	3
- exclus	0

Convocation en date
du : 03 avril 2023

Affichage en date
du : 14 avril 2023

Publication de la
présente en date
du : 14 avril 2023

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :**
14 avril 2023

**PAR PUBLICATION
LE : 14 avril 2023**

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, MARTINEZ Christine, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. ROCHETTE Justin, Mmes PRIOLEAU Karine, TROCHON Marjolaine,

Procurations : ROCHETTE Justin à HAMMOUDI Bilal, PRIOLEAU Karine à LEDOYEN Anne-Sophie, TROCHON Marjolaine à Eric BLANC

Secrétaire : AGUAS Marie Line

Sous la présidence de Madame AGUAS Marie Line, conseillère municipale, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	1 017 747,56 €
Recettes	1 750 319,38 €
Excédent de clôture :	747 750,45 €

Investissement

Dépenses	602 605,33 €
Recettes	612 190,67 €
Restes à réaliser :	- 163 639,49 €
Besoin de financement :	70 454,34 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 12 avril 2023
Georges COMBES
Maire

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230412-D20230401-DE